

**RAPPORT DE MISSION : PARTICIPATION DE LA CÔTE
D'IVOIRE AU 53^{ème} CONSEIL INTERNATIONAL DES BOIS
TROPICAUX (CIBT)
Du 27 novembre au 2 décembre 2017 à Lima (PEROU)**

Le président du Pérou en compagnie du Directeur Exécutif de l'OIBT et du
Président du 53^{ème} CIBT



1. Contexte

L'Organisation Internationale des Bois Tropicaux (OIBT) est une organisation intergouvernementale dont le siège est à Yokohama (Japon), qui fut créée aux termes de l'Accord International de 1983 sur les Bois Tropicaux (AIBT). Les accords qui se sont succédé par la suite (AIBT de 1994 et l'actuel AIBT de 2006) ont renouvelé le mandat de l'OIBT qui consiste à promouvoir l'expansion et la diversification du commerce international de produits issus de forêts tropicales en gestion pérenne et exploitées de manière licite.

L'OIBT rassemble à ce jour 73 pays membres (35 pays producteurs et 38 pays consommateurs) dont l'Union Européenne pour lesquels la gestion durable et la conservation des forêts tropicales de même que le commerce durable des produits qui en sont issus constituent un sujet de préoccupation.

Chacun des pays membres de l'OIBT est représenté au sein d'un conseil appelé Conseil International des Bois tropicaux (CIBT) qui se réunit en session ordinaire chaque année, au mois de novembre, afin d'examiner et de planifier de nouvelles initiatives et de les financer. La session du CIBT se tient de façon tournante entre le siège et un pays membre producteur.

C'est dans ce contexte qu'une délégation de la Côte d'Ivoire, composée de trois (03) personnes, a pris part à la 53^{ème} session du Conseil International des Bois Tropicaux du 27 novembre au 02 décembre 2017 à **Lima (PEROU)**. Ce sont Messieurs :

- **Jean-Baptiste Constant YAPO**, Directeur Planification, Projets et Financements à la Société de Développement des Forêts (SODEFOR) ;
- **Tafa YEO Syfowa**, Sous-Directeur à la Cellule du Contrôle et de la Planification à l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves ;
- **Ernest AHOULOU Kouamé**, Directeur du Contrôle et de la Planification à l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves ;

2. Déroulement du Conseil

Le Conseil s'est déroulé de la façon suivante:

- Cérémonie d'ouverture
- Travaux du Conseil
- Cérémonie de clôture

2.1 Cérémonie d'ouverture

Elle a été rehaussée par la présence du Président de la République Andine du Pérou, Son Excellence Monsieur **Pedro Pablo KUCZYNSKI Godard** qui a souhaité la bienvenue à toutes les délégations. Il a affirmé, dans son discours d'ouverture, la volonté du Pérou qui est de promouvoir, avec d'autres pays, la conservation des forêts tropicales, car elle est pourvoyeuse d'oxygène et de ressource en eau douce et atténuent les changements climatiques. Cela est d'autant plus important que la

destruction des forêts tropicales aura un impact négatif énorme sur les générations futures.

Il a également rappelé les nouvelles orientations de la politique forestière péruvienne, dont l'un des objectifs est de restaurer les terres dégradées des Andes péruviennes par le boisement des terres hautes afin de protéger les bassins versants et créer des emplois verts dans les communautés rurales.

Il a ensuite procédé à l'ouverture du 53^{ème} Conseil International des Bois Tropicaux (CIBT).

Plusieurs allocutions ont été prononcées après l'ouverture du Conseil par le Président de la république du Pérou dont celle de de M. **Gerhard DIETERLE**, Directeur exécutif de l'OIBT et M. **Tabi AGYARKO**, Président du Conseil.

Dans son intervention M. **Gerhard DIETERLE**, a soutenu l'accent mis par le Pérou sur la restauration des forêts, appelant à une augmentation mondiale spectaculaire de l'offre de produits ligneux issus que production durable. Il a souligné que, sans une telle augmentation, le déficit de l'approvisionnement en bois et autres produits forestiers récoltés dans le monde pourrait atteindre 6 milliards de mètres cubes par an d'ici 2050. Il a reconnu que la dégradation des forêts est actuellement en régression mais les efforts doivent être maintenus. Cependant, il a révélé les moyens financiers très limités actuelles de l'OIBT qui ne lui permettent pas d'exécuter convenablement son programme biennal de travail et financer les projets.

De ce fait, il a exhorté les pays membres à payer leur contribution, inviter les pays donateurs à reconsidérer leur position vis-à-vis de l'OIBT en liaison avec les pertes financières récentes de l'Organisation et proposer que soit mis en place un groupe de travail qui pourra aider le Secrétariat Exécutif dans la mobilisation des financements.

A son tour M **Tabi AGYARKO**, Président du Conseil, a évoqué l'objectif commun des membres de l'OIBT de promouvoir la gestion durable des forêts productrices de bois tropicaux. Il a noté un écart croissant entre le nombre de propositions de projets approuvées au sein de l'Organisation et les fonds disponibles pour les financer, et il a appelé à un effort ciblé pour y remédier.

Les représentants d'Organisation partenaires de l'OIBT sont aussi intervenus pour affirmer la solidité de leurs relations avec l'OIBT dans une confiance mutuelle. Il s'agit notamment de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), du Forum des Nations Unies pour la Forêts (FNUF) et de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES).

2.1 Travaux de la 51^{ème} session du CIBT

Le quorum ayant été vérifié, l'ordre du jour a été passé en revue et adopté. Le Conseil a débuté ses travaux par le rapport du Groupe Consultatif Non-officiel qui examine les propositions du Conseil émanant des membres destinées à faire l'objet de décisions du Conseil, ainsi que les propositions du Directeur Exécutif.

Le Conseil est composé des réunions en plénière pour examiner les résultats des discussions au sein des groupes dits des « Producteurs » et des « Consommateurs » et des travaux des Comités associés.

2.1.1 Débats et décisions

De ces travaux et discussions, le 53^{ème} CIBT a adopté les décisions suivantes :

- **Décision 1 :**

Projet et Avant-Projets : Sur plus d'une soixantaine de projet présentés, le Panel des Experts chargés de l'évaluation des projets en a proposé seize (16) pour financement ;

- **Décision 2 :**

Le Conseil a adopté le Programme de Travail Biennal de l'OIBT 2018-2019 avec les priorités stratégiques prioritaires suivantes :

- ✓ Favoriser la bonne gouvernance forestière et les financements de la gestion durable des forêts ;
- ✓ Augmenter la contribution des forêts tropicales aux économies nationales et locales, notamment par le commerce international ;
- ✓ Renforcer la conservation et l'exploitation durable de la biodiversité dans les forêts tropicales productrices de bois d'œuvre ;
- ✓ Freiner le déboisement et la dégradation des forêts dans le monde tropical et valoriser l'apport des services écosystémiques ;
- ✓ Améliorer la qualité et la disponibilité des informations sur les forêts tropicales, les marchés, et le commerce de produits forestiers ;
- ✓ Renforcer et développer les ressources humaines affectables à la mise en œuvre de la Gestion Durable de la Forêt et intensifier le commerce des biens et services forestiers obtenus de forêts en gestion pérenne.

- **Décision 3 :**

Le Conseil a approuvé et adopté le budget administratif biennal pour les exercices 2018 et 2019 d'un montant de US \$ 7 108 547 et US \$ 7 104 341 respectivement.

- **Décision 4 :**

Le Conseil a prolongé la période de mise en œuvre du Plan d'action stratégique de l'OIBT 2013-2018 pour un an jusqu'en 2019 et a demandé au Directeur exécutif de faire élaborer un plan d'action pour 2020-2025 pour examen et approbation par le Conseil à sa cinquante-cinquième session en 2019.

- **Décision 5 :**

Le Conseil a autorisé l'amendement des règles de procédure et des règles financières relatives aux projets.

- **Décision 6 :**

Le Conseil a adopté les lignes directrices sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (GEEW) et a demandé au Secrétariat Exécutif de prendre des mesures immédiates pour les mettre en œuvre y compris leur prise en compte dans le manuel de l'OIBT pour les projets.

- **Décision 7 :**

Le Conseil a demandé au Directeur exécutif, sans préjudice de tout recours légal que l'OIBT pourrait avoir, de poursuivre ses efforts en demandant aux anciens employés de l'OIBT, sans déclaration de responsabilité, de contribuer à combler le déficit financier, y compris en retournant à l'Organisation ses contributions plus les intérêts de ses fonds de prévoyance.

- **Décision 8 :**

Le Conseil a autorisé le Secrétariat Exécutif à identifier un plan de paiement approprié afin de permettre à la République centrafricaine de payer ses arriérés de contribution et à l'exhorter à répondre à ses obligations financières.

- **Décision 9 :**

Le Conseil a demandé au Directeur exécutif de convoquer un groupe de travail ad hoc composé de trois experts nommés par des membres consommateurs, 3 experts désignés par des membres producteurs et un représentant de chaque groupe consultatif de la société civile et du groupe consultatif sur le commerce à examiner les options et faire des propositions pour améliorer l'infrastructure de financement de l'OIBT et les stratégies de collecte de fonds.

- **Décision 10 :**

Le Conseil a accepté le principe de la rotation dans le choix du directeur exécutif tel qu'il est défini dans le rapport du groupe de travail ad hoc et décidé du choix d'une option de rotation dans le cadre de la sélection des Directeur exécutif de l'OIBT à sa cinquante-quatrième session.

2.1.2 Contributions volontaires

L'un des points forts des CIBT est le moment de l'annonce des contributions volontaires. Pour le 53^{ème} Conseil, le montant total des contributions volontaires a été de deux (2) millions de dollars US. Ce montant est le plus faible niveau des contributions volontaires depuis plusieurs années selon le Président du Conseil. Cela augure d'une autre année difficile pour le bon fonctionnement de l'OIBT. Pour cela, il a exhorté les traditionnels donateurs à poursuivre leurs efforts et surtout souhaité que les pays membres qui ont des arriérés puissent payer leur contribution.

Il faut remarquer que le Japon, qui est l'un des plus grands donateurs de l'OIBT, a dit continuer de se mettre en retrait jusqu'à ce qu'une solution acceptable par son Gouvernement soit trouvée à la perte des fonds occasionnées par les placements effectués par les anciens dirigeants de l'OIBT.

2.2 Cérémonie de clôture

Elle a permis de désigner les membres des organes du Conseil pour la 54^{ème} session qui aura lieu à Yokohama. En effet, la Présidence de ce Conseil sera assurée par la Chine et la Vice-Présidence par le Pérou.

Le 55^{ème} CIBT aura lieu à Lomé (TOGO).

Deux allocutions ont marqué cette cérémonie :

- Le Directeur Exécutif a remercié les délégations pour le satisfecit décerné au Secrétariat Exécutif pour le travail abattu pendant les périodes difficiles traversées par l'OIBT et les encouragements à sa personne pour permettre l'OIBT de naviguer dans des eaux plus calmes.
- Le Président du Conseil a aussi remercié les membres pour leur dévotion à l'OIBT. Ce qui a facilité les échanges et permis de traiter de tous les points de l'ordre du jour. Il a rendu un hommage appuyé au peuple péruvien et à son Gouvernement pour leur hospitalité. Pour finir, Il s'est dit très honoré d'avoir présidé le Conseil durant la session écoulé et souhaité plein succès à son successeur.

Il a ensuite déclaré clos le 53^{ème} Conseil International des Bois Tropicaux.

3. Résultats pour la Côte d'Ivoire

La Côte d'Ivoire a perdu son droit de vote depuis le 51^{ème} Conseil pour non-paiement de sa contribution annuelle 2015. De ce fait, la délégation ivoirienne, conduite par son Ambassadeur à Tokyo, par Son Excellence Monsieur **WEYA Klôh Jérôme**, n'a pu prendre part au vote du nouveau Directeur Exécutif lors du 52^{ème} Conseil.

Pour le 53^{ème} Conseil, les deux projets présentés par la Côte d'Ivoire et qui étaient au stade de financement ont été retirés de la liste des projets à financer au profit du Ghana et du Benin conformément au règlement de l'OIBT qui stipule qu'après deux années d'impayés, le membre ne peut plus bénéficier des prestations de l'Organisation. En outre, une seule bourse a été attribuée à la Côte d'Ivoire pour des études alors que les autres pays producteurs ont vu deux ou trois de leurs candidats primés.

Néanmoins, nous avons pu obtenir la nomination Monsieur **YAPO Jean-Baptiste Constant**, pour une période de deux ans, au Comité d'examen des demandes de bourses.